

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER
SEANCE DU 12 MAI 2023**

A la séance du 12 Mai 2023, présidée par M. Bernard REINHEIMER, Maire,
Etaient présents : Mmes et MM. Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, André HAEBERLE, Agnès AUER, Arnaud GRAFF, Olivier MARANZANA, Joseph WITTEMER, Thierry MANGOLD, Jean-Jacques SPIESER, Marlène BESSEY, Régine RIEDLINGER et Michelle ZINDT.

Absents et excusés : /

Absents et non excusés : Mme Elodie BALZLI

Absents excusés et procurations : M. Edouard SPENLE procuration à M. Bernard REINHEIMER.

Secrétaire de séance : M. Olivier MARANZANA, Conseiller Municipal, a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 00.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 Avril 2023.

POINT 2 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DU BAECHLE

Monsieur le Maire précise que des travaux de construction d'un mur de soutènement Chemin du Baechlé sont nécessaires compte-tenu de l'état du mur existant construit par le propriétaire voisin. Le mur soutient le Chemin du Baechlé, c'est donc à la Commune qu'il revient de réaliser ces travaux.

Il s'agit d'un mur en enrochement bétonné d'une longueur de 13 mètres et d'une hauteur de 4,5 mètres.

Il précise que les travaux s'élèvent à 31 515,00 € HT soit 37 818,00 € TTC et qu'ils ont été inscrits au budget primitif 2023.

Les travaux sont prévus courant de l'été 2023.

Plan de financement :

	Dépenses HT	Recettes HT
Travaux	31 515,00 €	
Fonds Communal Alsace		22 000,00 €
Autofinancement/Emprunt		9 515,00 €
TOTAL	31 515,00 €	31 515,00 €

**Après délibération
Le conseil Municipal,
A l'unanimité**

- APPROUVE le projet tel que décrit ci-dessus,
- APPROUVE le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide au titre du Fonds Communal Alsace auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- DIT que le montant sollicité s'élève à 22 000,00 €,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

POINT 3 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2022

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présentera au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Les analyses d'eau réalisées en 2022 ont conclu à la potabilité de l'eau. Le prix du m³ d'eau s'élève à 3,50 € en 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui peut être consulté par les usagers du service au secrétariat de la mairie.

POINT 4 – DEMANDES D'URBANISME

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Claude HEITZ pour les terrains section 6 n° 179, 180 et 371/181 – 17 Allée du Chêne, appartenant à M. Bernard REINHEIMER et Mme Brigitte NEYMEYER,
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente des terrains section 08 n° 244/135 et 272/132 – Hochstaden par M. Stéphane RENAUDET et Mme Marie-Pierre POIRSON à M. et Mme Frédéric VIX,
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente de l'immeuble section 06 n° 179, 180 et 371/181 – 17 Allée du Chêne par M. Bernard REINHEIMER et Mme Brigitte NEYMEYER à M. et Mme Didier SCHOTT,
- Demande de Déclaration Préalable déposée par M. Pierre HUSSON pour la construction d'un sas d'entrée et d'un abri à bois – 19 rue du Froeschwihr,

POINT 5 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**5.1 Compte-rendu réunions Maire-Adjointes :**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions Maire-Adjointes qui se déroulent tous les lundis.

5.2 Cheminement doux Fronzell/Leh :

Les travaux sont quasiment achevés. Il reste un lampadaire à poser, une crose à remplacer ainsi que les aménagements paysagers à réaliser.

5.3 Club Trails Patrol :

Monsieur le Maire a rencontré le représentant du Club Trails Patrol et lui a signifié que la Commune ne souhaite pas signer de convention pour la légalisation de la piste sauvage. En effet cette piste débouche et croise à plusieurs reprises la Route du Ried qui est très fréquentée par les vélos et les voitures. Le passage du Tour de France le 22 juillet 2023 ne fera qu'amplifier ce phénomène dans les mois à venir.

5.4 Journée Citoyenne :

Monsieur le Maire fait un retour sur le déroulement de la Journée Citoyenne du 6 mai dernier. De l'avis de tous, ce fût une belle journée qui a permis aux uns et autres d'apprendre à se connaître et de réaliser divers chantiers nécessaires au bien vivre ensemble.

5.5 Manifestations :

Il est rappelé le passage du Tour de France le samedi 22 juillet 2023, il est maintenant souhaité de connaître la date de la Fête du Village qui doit normalement se dérouler le même jour. Il est proposé de décaler cette fête au samedi 29 juillet 2023. Il y a lieu de prévoir de commander le feu d'artifice.

5.6 Stationnement rue de la Gare :

Le stationnement anarchique rue de la Gare donne lieu à des tensions. Monsieur le Maire propose de mener une réflexion à ce sujet.

5.7 Chasse :

Le renouvellement des baux interviendra l'année prochaine. Les premières démarches sont prévues en juillet/août de cette année. La Société Illicoweb a été sollicitée. Un devis d'un montant de 400,00 € HT a été validé.

5.8 Zone 1AU Braeschhaeuser :

La Société Pragma va relancer les différents propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 50.